
INFORMATION FÉDÉRALE

La commission disciplinaire de 1ère instance de la FFCV s'est réunie le samedi 5 mars 2016 à Paris.
Elle a statué sur deux dossiers :

Le 1er concerne Monsieur Denis SANCHEZ. La sanction présentée est de : 3 ans d'inéligibilité dont 1 an et demi en ferme, au sein du Comité Directeur ainsi que les Conseils d'Administration des organes déconcentrés de la FFCV (ligues ou comités départementaux de char à voile).

Le second concerne Madame Véronique RIBAUD de GINESTE. La sanction présentée est de : 5 ans de perte de licence fédéral de la FFCV, dont 2 ans et demi en ferme.

Christophe ROGER
Président de la FFCV

